BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2139

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE

Ventes et cessions

433 352 622 RCS Villefranche-Tarare.
MIXCONCEPT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 54000.00 EUR.
Adresse : 49, Route De l'Arbresle, Zac de la Gare, 69380 Châtillon.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé électroniquement le 23 mai 2024, la société par actions simplifiée APTYS au capital de 5 000 €, ayant son siège social à GLEIZE (Rhône) ZAC des Grillons 113 Rue de l'Ancienne Distillerie immatriculée sous le numéro 420 593 980 RCS VILLEFRANCHE TARARE et la société par actions simplifiée MIX CONCEPT, au capital de 54 000 €, ayant son siège social à CHATILLON (Rhône) 49 Route de l'Arbresle ZAC de la Gare immatriculée sous le numéro 433 352 622 RCS VILLEFRANCHE TARARE, ont établi le projet de leur fusion par absorption de la société MIX CONCEPT par la société APTYS. L'évaluation des biens transmis s'établit à : - actif : 566.681,72 € - passif : 386.382,93 € - actif net positif : 180.298,79 € Il est précisé que la société APTYS, entre la signature du projet de fusion et jusqu'à la réalisation de la fusion, détiendra la totalité des actions composant le capital social de la société MIX CONCEPT. Toutes les opérations effectuées par la société absorbée depuis le 1er janvier 2024 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société absorbante. La société MIX CONCEPT sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion. Le projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la société APTYS. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE pour la société APTYS le 27/05/2024 et au Greffe du Tribunal de commerce de VILLEFRANCHE-TARARE pour la société MIX CONCEPT le 27/05/2024. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à cette fusion dans le délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis..